

L'Adresse

Or, il se trouve que pour réconcilier deux visions aussi diamétralement opposées, il a fallu à un moment donné jouer avec les articles de la Constitution pour que les uns s'opposent aux autres. Ce n'est pas pour rien qu'on est constamment devant les tribunaux au Canada pour faire interpréter la Constitution. C'est que la Constitution ne peut pas réconcilier et le blanc et le noir, ne peut pas dire oui et non en même temps.,

Chaque fois qu'on accorde un pouvoir à une province, on intervient par un autre article, quelque part, pour attribuer un pouvoir au fédéral. Je prendrai seulement à titre d'exemple le pouvoir en matière judiciaire.

En vertu de l'article 92, paragraphe 14, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, la création de tribunaux en matière criminelle est de juridiction provinciale. C'est très clair quand on regarde le texte. Cependant, si on va un peu plus loin, à l'article 96, on voit que, oh! première surprise, les juges des cours supérieures, en matière criminelle, même en matière civile, sont nommés par le gouverneur général. La province peut créer le tribunal, même supérieur, mais ne peut en nommer les juges.

On prend même une précaution supplémentaire puisqu'en 1867 notre Cour suprême n'existait pas. Des cours d'appel provinciales on en appelait directement au Conseil privé de Grande-Bretagne.

Précaution supplémentaire, l'article 101 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 permettait au seul parlement fédéral, sans l'accord des provinces, de créer une cour générale d'appel pour tout le Canada, ce qui a été fait quelques années plus tard, en 1875, par la création de la Cour suprême du Canada, où les juges sont nommés par le gouverneur général en conseil, sans consultation obligatoire des provinces.

Cela faisait dire à un de nos anciens premiers ministres, l'honorable Maurice Duplessis, au Québec, qu'étant donné le mode de nomination des juges de la Cour suprême, qu'elle était un peu comme la tour de Pise, qu'elle penchait à peu près toujours du même bord.

Nous n'avons pas eu, malgré les demandes répétées du chef de l'Opposition de l'époque, Antoine-Aimé Dorion, un libéral de surcroît, qui a demandé tant et tant de fois par des motions répétées, qu'un référendum soit tenu auprès de la population pour faire ratifier le projet des Pères de la Fédération, mais nous n'avons jamais eu ce référendum. Seule la province de Terre-Neuve et du Labrador a eu la chance d'avoir un référendum pour décider. Nous allons en avoir un bientôt au Québec, suivant le cours des événements et le pari que nous avons fait sur la maturité des Québécois et des Québécoises, parce que depuis 1981, depuis que nous avons été exclus du processus finalement où cette Chambre a demandé directement au Parlement de Westminster de modifier par-dessus nos têtes, sans le consentement de l'Assemblée nationale du Québec, et même malgré l'opposition de l'Assemblée nationale du Québec, presque unanime d'ailleurs, nous n'avons pas été vraiment partie depuis ce moment-là à ce qui s'est passé.

• (1620)

Bien sûr, nous avons été dans un cul-de-sac. Le référendum de 1980 au Québec avait dit non à un mandat au gouvernement québécois de négocier sur la souveraineté.

D'un autre côté, le premier ministre de l'époque, élu en 1984, avait promis de tout faire pour que le Québec entre dans la Fédération, puisse ratifier les ententes de 1981 et 1982, dans l'honneur et la dignité. Pour certains, cela a été la dernière chance. Tous du Bloc québécois, nous sommes souverainistes, mais nous n'y sommes pas arrivés de la même façon. Certains ont été membres du RIN, Rassemblement pour l'indépendance nationale, dès les années 1960, d'autres sont souverainistes depuis l'échec de Charlottetown, voyant le minimum que le Québec demandait, le minimum de M. Bourassa, et quand on connaît ce que peut vouloir dire le mot «minimum» dans la bouche de M. Bourassa, c'est vraiment très très peu. Certains en sont arrivés le 26 octobre 1992 à se dire: Ce n'est plus possible de réformer ce pays, il faut maintenant choisir. Et le choix que nous avons à faire—l'honorable chef de l'opposition en a parlé l'autre jour, d'autres collègues en ont parlé—c'est le choix entre le statu quo, parce qu'il n'y en aura pas d'autres modifications constitutionnelles, le choix entre le statu quo, tel que nous le connaissons actuellement, et la voie de l'ouverture sur le monde, la voie de l'ouverture sur toutes les ententes possibles, y compris, bien sûr, d'abord et avant tout, avec le Canada, parce que nous avons déjà tellement de choses en commun.

Ce rendez-vous avec l'Histoire, nous n'avons pas le droit de le rater. Nous n'avons pas le droit de le rater, parce que pour notre génération, probablement pour celle qui suit, c'est la dernière chance. C'est un peu comme une capsule spatiale qui veut rentrer en orbite ou qui veut revenir sur terre, et si elle manque son créneau, ça peut tourner longtemps avant d'en avoir un autre.

Or, nous devons travailler très fort au Québec, ici dans cette Chambre, qui est aussi la nôtre, bien sûr, et je fais une petite parenthèse. On me demandait dans un sondage dernièrement si je chantais le ô Canada. Mais bien sûr, ce chant c'est une création de Calixa Lavallée et de Basile Routhier. Le ô Canada en français, c'est l'hymne national du Québec quand on lit ces paroles en français. Les paroles anglaises sont tout autre chose. Nous chantions le ô Canada alors que nos amis d'en face chantaient le *God Save the King* ou le *God Save the Queen*. Il y a un décalage entre les deux et personne n'est coupable là-dedans. Nous avons cheminé en parallèle, nous avons chacun et chacune forgé notre destin.

Que nous choissions de devenir souverains, que nous demandions maintenant le bornage, parce que nous trouvons qu'on a empiété passablement trop sur notre territoire, n'empêchera pas que nous soyons de bons amis. Faire tirer la ligne avec son voisin ne fait pas de notre voisin un ennemi. Lorsque la haie est bien plantée, on sait très bien où est notre territoire, où on doit fonctionner par entente et où on peut faire ce que l'on veut dans les limites de ce qui est respectable et acceptable dans une société libre et démocratique.

Alors, c'est à ce grand rendez-vous que je convie les Québécois et les Québécoises, le rendez-vous référendaire que nous